



Communiqué de presse

Vendredi 4 avril 2025

L'Agglo à la tête de projets pilotes sur le traitement des PFAS dans l'eau potable de 3 communes

Au 1^{er} janvier 2026, une directive européenne imposera le calcul suivant, la somme de concentration de 20 PFAS (per- et polyfluoroalkylées) dans l'eau consommée devra être inférieure à 100 ng/L.

Par anticipation, l'ARS a mené une campagne exploratoire en 2024, afin d'améliorer la connaissance sanitaire relative à ces PFAS sur le territoire.

Les résultats de cette campagne ont montré la présence de PFAS dans l'eau potable supérieure à la limite de qualité pour les communes de Lunel-Viel, Saint-Just et Saint-Nazaire de Pézan.

Dès les premiers résultats des analyses mettant en avant des dépassements de limites de qualité sur le territoire, Lunel Agglo a engagé un travail en partenariat avec l'ARS, les communes concernées, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la DDTM 34 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ainsi que les délégataires de service public (Véolia et Suez), sous l'égide de la Préfecture de l'Hérault. Ce travail collaboratif a pour objectif de définir et lancer des mesures correctives au travers de solutions techniques de réduction de la concentration des PFAS dans l'eau potable.

Afin de rétablir une situation de conformité d'ici début janvier 2026, Lunel Agglo et ses exploitants Suez et Veolia vont mener un projet pilote sur les communes de Lunel-Viel et Saint-Just (Saint-Nazaire de Pézan étant alimentée par le captage de Saint-Just). L'objectif de ces projets pilotes est de traiter l'eau chargée en polluants émergents tout en menant un suivi renforcé.

Après une première réunion le 20 février 2025, le comité de suivi s'est de nouveau réuni le 19 mars dernier. Cette réunion a permis de définir les mesures correctives déployées d'ici le 1er juillet 2025 pour ramener la concentration de PFAS dans l'eau destinée à la consommation humaine en dessous de la limite de qualité recommandée (en vigueur au 1er janvier 2026). Concrètement, une étape de filtration expérimentale par charbon actif va être déployée.

Des projets de recherche et développement

Sur le captage des Horts à Lunel-Viel, une unité de traitement mobile équipée d'un charbon actif en grains spécifique va être installée. Ainsi, l'eau issue du forage sera filtrée avant de rejoindre le réservoir de Lunel-Viel et d'être distribuée pour la consommation. Seuls 5 dispositifs de ce type sont mis à disposition par Véolia en France.

Un suivi renforcé sera mené pendant 12 mois de manière régulière et rapprochée (de 2 à 4 fois par semaine) avec des analyses sur l'eau brute à la sortie des forages et sur l'eau potable distribuée (après traitement).

Pour les communes de Saint-Just et Saint-Nazaire de Pézan, l'eau prélevée au captage des Aubettes passe d'ores et déjà par une installation intégrant une unité de traitement par charbon actif en grains spécifique. Le charbon actif présent dans cette unité, déjà saturé par les PFAS, sera remplacé avant le

mois de juillet . Un suivi renforcé sera effectué dans les mêmes conditions qu'à Lunel-Viel. En parallèle, l'ARS maintiendra le contrôle sanitaire régulier des installations en collaboration avec Lunel Agglo et ses délégataires. De manière continue, les contrôles d'autosurveillances sont maintenus sur l'ensemble des points de captages de distribution d'eau potable du territoire de Lunel Agglo.

Grâce à ces expérimentations grandeur nature, Lunel Agglo souhaite agir rapidement pour garantir aux habitants une qualité de l'eau de consommation et ainsi préserver leur santé. Par ailleurs, ces projets de recherche et développement vont permettre de connaître les conditions optimales d'exploitation pour imaginer et dimensionner des stations pérennes dans les communes concernées.

La mise en place de ces solutions de traitement va nécessiter d'importants investissements. Lunel Agglo travaille déjà à la réalisation des dossiers de demandes de subventions pour limiter le montant restant à la charge de l'Agglo. Au cours du dernier comité de suivi, le Préfet de l'Hérault et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont indiqué qu'ils apporteraient leur soutien financier à Lunel Agglo.

Contact presse

Graziella LOPEZ DE CRUZ

Directrice communication Lunel Agglo
04 67 83 55 18 - 06 65 57 58 75
g.lopez@lunelagglo.fr